

Favoriser les ressources renouvelables et indigènes

Notre consommation énergétique a un impact évident sur les trois piliers du *développement durable* (économique, socioculturel et environnemental). Du point de vue économique, un approvisionnement énergétique suffisant et diversifié est une condition-clé au développement du Canton. Pour être durable, cet approvisionnement suppose une gestion mesurée de ressources limitées:

- les ressources exogènes non renouvelables, sur le marché desquelles le Canton n'a pas prise (ex. pétrole, gaz) ;
- les ressources renouvelables, mais pas toujours forcément accessibles ;
- les ressources indigènes et renouvelables, qui sont disponibles sur place mais insuffisamment valorisées (ex. hydraulique, solaire, géothermie, éolien, bois, déchets).

Gérer ces ressources énergétiques signifie en assurer une utilisation économe et rationnelle, mais aussi diversifier les sources d'approvisionnement notamment en privilégiant les énergies renouvelables indigènes. Une gestion durable suppose également de réduire autant que possible les atteintes aux milieux naturels et à la population, tout en restant dans une économie de marché viable.

L'aménagement du territoire peut jouer un rôle considérable en matière de politique énergétique. D'une part, il devrait faciliter la planification des sites réservés à la production et alléger les exigences de police des constructions, en particulier pour les énergies renouvelables. D'autre part, il peut favoriser les conditions de base à une utilisation économe et rationnelle de l'énergie, grâce à une organisation judicieuse du territoire: *coordination* entre urbanisation et transports, urbanisation concentrée, *mixité* des affectations, *mobilité multimodale*, constructions à faible consommation, etc. Un accroissement significatif de la part des énergies renouvelables diminuerait également la dépendance aux énergies fossiles, qui fragilise le tissu économique. Le potentiel du canton pour le biocarburant (colza, alcools, méthane) et le solaire n'est pas négligeable.

En moyenne suisse, le canton de Vaud subit en effet une dépendance aux combustibles fossiles supérieure aux autres cantons, aussi bien pour les combustibles que pour les carburants. « S'il est difficile de trouver une raison en ce qui concerne les combustibles, un taux de motorisation nettement plus élevé que la moyenne suisse permet d'expliquer le phénomène pour les carburants. Le gaz s'écarte aussi sensiblement de la moyenne nationale par une part de marché plus élevée. Pour l'électricité, la moindre consommation pourrait résulter de la relative faiblesse du secteur secondaire dans notre économie » (Conception cantonale de l'énergie, 2011).

L'analyse des produits du point de vue de leur énergie grise (énergie de fabrication + énergie de distribution + énergie d'élimination) permet d'améliorer constamment les exigences dans la construction durable et remet à l'honneur les produits de saison de l'agriculture de proximité, par exemple dans les campagnes urbaines ou périurbaines. Dans ces domaines, l'aménagement du territoire peut aussi jouer un rôle déterminant.

Avec sa Conception cantonale de l'énergie, le Conseil d'Etat s'est donné une ligne directrice sectorielle, dont les principes ont été développés dans la nouvelle Loi cantonale sur l'énergie et intégrés dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et . Plusieurs thèmes méritent des développements qui enrichiront progressivement le PDCn.

Le Canton promeut le recours aux ressources renouvelables et indigènes. Il participe, conjointement avec les autres autorités, à une meilleure connaissance des outils de mise en œuvre du *développement durable*, par exemple l'évaluation écologique, la

LIGNE
D'ACTION

FS

prise en compte de critères environnementaux et les analyses comparatives. Le Canton applique le principe d'exemplarité pour les bâtiments publics.

Le PDCn s'appuie sur les mesures suivantes:

F51 Ressources énergétiques et consommation rationnelle de l'énergie

F52 Matériaux écologiques

F53 Exemplarité dans les bâtiments de l'Etat de Vaud